

Formalités douanières, transport de marchandises Pologne

Pour le chauffeur, les documents suivants sont nécessaires:

- passeport ou carte d'identité;
- permis de conduire national ou international;
- disques du tachygraphe ou carnet de contrôle individuel;
- certificat ADR (pour le transport de matières dangereuses);
- si le véhicule est enregistré dans un pays autre que la Pologne (pays membre de l'Union européenne ou pas) et que le conducteur n'est pas mentionné dans la carte grise en tant que détenteur du véhicule, il doit être en possession d'un document attestant de son droit d'utiliser le véhicule, p.ex. une autorisation écrite du propriétaire du véhicule, un contrat de location ou tout autre document prouvant que le conducteur a le droit d'utiliser le véhicule. Aucun formulaire spécifique n'est cependant exigé. Il est par ailleurs conseillé de faire traduire le document en polonais ou dans une autre langue utilisée couramment comme l'anglais, l'allemand ou le russe.

Pour le véhicule, les documents suivants sont nécessaires:

- certificat d'immatriculation;
- carte verte internationale d'assurance pour les véhicules immatriculés dans un pays autre que les états membres de l'UE, la Norvège ou la Suisse;
- autorisation valable prévue selon les termes des accords bilatéraux ou multilatéraux;
- le cas échéant, les documents exigés par les accords ADR et ATP;
- quittance des droits d'usage.

Pour la marchandise, les documents suivants sont nécessaires:

- lettre de voiture internationale CMR;
- carnet TIR ou document de transit communautaire;
- le cas échéant, carnet ATA.

Source: ZMPD, février 2008